



Ollainville
LA ROCHE

DELIBERATION
N° CM 34/064/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

- Séance du 25 juin 2024 -

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic
GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à Mme
Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick
BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne
procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-
France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine
HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie
MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle BOTIN

- **Budget Communal – Cadences d’amortissement – Installations panneaux photovoltaïques**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction comptable M57,

Considérant qu’il appartient au Conseil Municipal de fixer, sur proposition de l’Ordonnateur, les cadences d’amortissement pour les immobilisations concernant la Commune,

Considérant l’engagement pris par la Commune d’agir en matière de transition écologique, notamment par la pose d’installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux,

Considérant que la durée d’amortissement de ces installations peut être estimée en fonction de plusieurs critères tels que la durée de vie probable des panneaux photovoltaïques (jusqu’à 30 ans), la taille de l’installation, la quantité potentielle produite en kWh/kWc (puissance maximale dans des conditions idéales), les installations accessoires de type onduleur, les caractéristiques du bâtiment concerné (logement, école, gymnase ...), le taux d’enseillement régional,

Considérant que la région parisienne ne figure pas parmi les régions de France les plus ensoleillées,

Considérant que la durée d'amortissement de ces installations peut être estimée entre 8 et 15 ans,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** de fixer, comme suit, la cadence d'amortissement des installations photovoltaïques :

- 15 ans pour les panneaux photovoltaïques
- 10 ans pour les matériels accessoires de type onduleur

Le 27 juin 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE D'OLLAINVILLE (SEINE-ET-MARNE)'. The stamp features a central emblem with a sun, a star, and a figure. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Girardeau'.